



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **12 janvier 2009**

Décision n° **B-2009-0566**

commune (s) : Oullins

objet : Autorisation donnée à la société Habitations modernes et familiales de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur le bien communautaire situé 3-5, rue Pierre Sémard

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 5 janvier 2009

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip, Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à M. Darne J.), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Besson), M. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Rivalta), MM. Julien-Laferrière, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Kimelfeld, Barge, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 12 janvier 2009****Décision n° B-2009-0566**

commune (s) : Oullins

objet : **Autorisation donnée à la société Habitations modernes et familiales de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur le bien communautaire situé 3-5, rue Pierre Sépard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte en date du 25 juillet 2005, d'un tènement d'environ 595 mètres carrés situé 3-5, rue Pierre Sépard à Oullins et cadastré sous le numéro 223 de la section AL.

La Communauté urbaine est en cours de cession à la société Habitations modernes et familiales du tènement communautaire situé 3-5, rue Pierre Sépard à Oullins dans le cadre d'un projet de logements sociaux.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Habitations modernes et familiales, ou toute société se substituant, à déposer les demandes de permis de démolir et de construire portant sur le bien communautaire faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** la société Habitations modernes et familiales, ou toute société se substituant, à déposer les demandes de permis de démolir et de construire portant sur le bien communautaire situé 3-5, rue Pierre Sépard à Oullins.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2009.**